



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr. : Générale
30 mai 2007

Français
Original : Anglais



**Dix-neuvième réunion de la Conférence des
Parties au Protocole de Montréal relatif à des
substances qui appauvrissent la couche d'ozone**

Montréal, 17-21 septembre 2007

Point 3 de l'ordre du jour provisoire du segment préparatoire*

**Rapports financiers et budgets des Fonds d'affectation spéciale de la
Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone et du
Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la
couche d'ozone**

**Budget révisé approuvé pour 2007 et projets de budget pour 2008 et
2009 du Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal
relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone**

Note du secrétariat

1. Le secrétariat fait distribuer, dans l'annexe au présent document, le budget révisé approuvé pour 2007 et les projets de budget pour 2008 et 2009 du Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.
2. Le budget de 2007, qui a été approuvé par la dix-huitième Réunion des Parties, est reproposé avec un certain nombre de changements, visant essentiellement à refléter des ajustements apportés aux traitements du personnel de la catégorie des administrateurs et de la catégorie des services généraux. La révision proposée ne nécessite pas de contributions additionnelles des Parties. Les projets de budget pour 2008 et 2009 envisagent le maintien des contributions des Parties à leur niveau actuel.
3. Les notes explicatives qui accompagnent le budget indiquent le mode de calcul des dépenses prévues.
4. Dans tout le document, le dollar (\$) s'entend du dollar des Etats-Unis.

* UNEP/OzL.Pro.19/1.

Annexe

Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Budget révisé approuvé pour 2007 et projets de budget pour 2008 et 2009

		m/h	2007 (\$)	m/h	2008 (\$)	m/h	2009 (\$)
10	PERSONNEL DE PROJET						
1100	Personnel de projet						
1101	Secrétaire exécutif (D-2) (également recruté au titre de la Convention de Vienne, CV)	6	135 500	6	139 565	6	143 752
1102	Secrétaire exécutif adjoint (D-1)	12	241 000	12	248 230	12	255 677
1103	Juriste hors classe (P-5)	12	165 000	12	169 950	12	175 049
1104	Spécialiste des questions scientifiques (hors classe) (P-5) (également recruté au titre de la CV)	6	87 500	6	90 125	6	92 829
1105	Fonctionnaire d'administration (P-5)* (rémunéré par le PNUE)		0		0		0
1106	Administrateur de bases de données (systèmes et technologies de l'information) (P-3)	12	122 000		125 660		127 294
1107	Administrateur de programme (communication et information - P-3) (rémunéré par la CV)	12	0		0		0
1108	Administrateur de programme (surveillance et respect) (P-3)	12	120 000		123 600		127 308
1199	<i>Total partiel</i>		<i>871 000</i>		<i>897 130</i>		<i>921 908</i>
1200	Consultants						
1201	Assistance pour la communication et l'analyse des données, et la promotion de l'application du Protocole		30 000		40 000		40 000
1299	<i>Total partiel</i>		<i>30 000</i>		<i>40 000</i>		<i>40 000</i>
1300	Appui administratif						
1301	Assistant administratif (G-7) (également recruté au titre de la CV)	6	18 000	6	18 900		19 845
1302	Assistant personnel (G-6)	12	28 500	12	29 925		31 421
1303	Assistant de programme (G-6) (rémunéré par la CV)	12	0	12	0		0
1304	Assistant d'information (G-6) (également recruté au titre de la CV)	6	14 500	6	15 225		15 986
1305	Assistant de programme (G-6) (également recruté au titre de la CV)	6	13 000	6	13 650		14 333
1306	Commis aux documents (G-4)	12	19 000	12	19 950		20 948
1307	Assistant informaticien (G-6)	12	31 000	12	32 550		34 178
1308	Assistant de programme (G-6) (rémunéré par le PNUE)	12	0	12	0		0
1309	Assistant logistique (G-3) (rémunéré par le PNUE)	12	0	12	0		0
1310	Secrétaire bilingue (G-6) (rémunérée par la CV)	12	0	12	0		0
1320	Personnel temporaire		18 000		18 900		18 900
1321	Réunions du Groupe de travail à composition non limitée ¹		556 432		450 000		450 000

	m/h	2007 (\$)	m/h	2008 (\$)	m/h	2009 (\$)
1322 Réunions préparatoires et réunions des Parties (conjointement avec la CV tous les trois ans – s'applique à la vingtième réunion des Parties au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone et à la huitième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne en 2008)		500 000		350 000		500 000
1323 Réunions des Groupes d'évaluation		100 000		100 000		100 000
1324 Réunions du Bureau		20 000		20 000		20 000
1325 Réunions du Comité d'application		90 000		90 000		90 000
1326 Réunions consultatives informelles au titre du Protocole pour encourager sa ratification et son respect		5 000		5 000		5 000
<i>1399 Total partiel</i>		<i>1 413 432</i>		<i>1 164 100</i>		<i>1 320 610</i>
1600 Voyages en mission						
1601 Frais de voyage du personnel envoyé en mission		210 000		210 000		210 000
1602 Frais de voyage du personnel des services de conférence envoyé en mission		15 000		15 000		15 000
<i>1699 Total partiel</i>		<i>225 000</i>		<i>225 000</i>		<i>225 000</i>
1999 TOTAL, PERSONNEL DE PROJET		2 539 432		2 326 230		2 507 518
30 REUNIONS ET PARTICIPATION						
3300 Appui à la participation						
3301 Réunions des Groupes d'évaluation		500 000		500 000		500 000
3302 Réunions préparatoires et réunions des Parties		350 000		400 000		350 000
3303 Réunions du Groupe de travail à composition non limitée		344 000		300 000		300 000
3304 Réunions du Bureau		20 000		20 000		20 000
3305 Réunions du Comité d'application		125 000		125 000		125 000
3306 Consultations dans le cadre d'une réunion informelle		20 000		10 000		10 000
<i>3399 Total partiel</i>		<i>1 359 000</i>		<i>1 355 000</i>		<i>1 305 000</i>
3999 TOTAL, REUNIONS ET PARTICIPATION		1 359 000		1 355 000		1 305 000
40 MATERIEL ET LOCAUX						
4100 Matériel consommable (articles de moins de 1 500 dollars)						
4101 Consommables divers (également utilisés au titre de la CV)		17 000		17 000		22 000
<i>4199 Total partiel</i>		<i>17 000</i>		<i>17 000</i>		<i>22 000</i>
4200 Matériel non consommable						
4201 Ordinateurs individuels et accessoires		5 000		5 000		10 000
4202 Ordinateurs portatifs		2 273		0		5 000
4203 Autre matériel de bureau (serveur, télécopieurs, scanners, mobilier, etc.)		8 000		5 000		10 000
4204 Photocopieuses		10 000		10 000		10 000
<i>4299 Total partiel</i>		<i>25 273</i>		<i>20 000</i>		<i>35 000</i>
4300 Locaux						

	m/h	2007 (\$)	m/h	2008 (\$)	m/h	2009 (\$)
4301 Location de bureaux (également utilisés pour la CV)		28 000		28 000		33 000
4399 <i>Total partiel</i>		28 000		28 000		33 000
4999 TOTAL, MATERIEL ET LOCAUX		70 273		65 000		90 000
50 DIVERS						
5100 Utilisation et entretien du matériel						
5101 Entretien du matériel et divers (également utilisé au titre de la CV)		20 000		20 000		25 000
5199 <i>Total partiel</i>		20 000		20 000		25 000
5200 Frais d'établissement des rapports						
5201 Rapports ²		50 000		50 000		55 000
5202 Rapports des Groupes d'évaluation		15 000		15 000		15 000
5203 Rapports sur la promotion du Protocole		5 000		5 000		5 000
5299 <i>Total partiel</i>		70 000		70 000		75 000
5300 Divers						
5301 Communications		35 000		40 000		46 000
5302 Frais de port		70 000		60 000		60 000
5303 Formation		6 500		6 500		10 500
5304 Divers (Journée internationale de l'ozone et 20e anniversaire du Protocole de Montréal) ²		10 000		10 000		10 000
5399 <i>Total partiel</i>		121 500		116 500		126 500
5400 Représentation						
5401 Dépenses de représentation ²		15 000		15 000		20 000
5499 <i>Total partiel</i>		15 000		15 000		20 000
5999 TOTAL, DIVERS		226 500		221 500		246 500
99 TOTAL DES COÛTS DIRECTS DES PROJETS		4 195 205		3 967 730		4 149 018
<i>Dépenses d'appui au programme (13 %)</i>		<i>545 376</i>		<i>515 804</i>		<i>539 371</i>
TOTAL GENERAL (y compris les dépenses d'appui au programme)		4 740 581		4 483 534		4 688 389
Réserve de trésorerie pour les dépenses d'exploitation (à l'exclusion des dépenses d'appui au programme)³		0		108 994		174 000
BUDGET TOTAL		4 740 581		4 592 528		4 862 389
Prélèvement sur le solde du Fonds d'affectation spéciale		0		0		0
Prélèvement sur les ressources du secrétariat (solde non dépensé pour 2001)		0		0		0
Prélèvement sur les intérêts perçus par le Fonds d'affectation spéciale¹		0		0		0
Prélèvement additionnel sur le solde du Fonds d'affectation spéciale et les intérêts perçus par le Fonds¹		0		0		0
Total partiel, prélèvements⁴		463 648		315 595		585 456
Contribution des Parties		4 276 933		4 276 933		4 276 933

^{1.} Le coût de l'atelier de deux jours sur les futurs défis auxquels devra faire face le Protocole de Montréal tenu en même temps que la vingt-quatrième réunion du Groupe de travail à composition non limitée, a été ajouté à cette rubrique.

^{2.} Il est entendu que pour faciliter la célébration du 20e anniversaire du Protocole de Montréal, les rubriques 5200, 5304, 5401 et 3300 peuvent être augmentées au moyen de tous fonds de participation non dépensés et accumulés ou qui pourraient être accumulés du fait d'annulations de voyages par des participants.

^{3.} Le paragraphe 1 de la décision XVIII/5 stipule que la réserve de trésorerie opérationnelle pour 2007 représentera 8,3 % du budget approuvé, et sera augmentée de 3 % en 2008, après quoi les Parties s'efforceront de maintenir une réserve de trésorerie opérationnelle de 15 %.

^{4.} Le prélèvement en 2007 a été ajusté pour maintenir le montant convenu des contributions à verser par les Parties. Les prélèvements en 2008 et 2009 sont proposés par le Secrétariat en vue de maintenir les contributions à un niveau constant jusqu'à la fin de 2009.

Notes explicatives accompagnant le budget révisé approuvé pour 2007 et les projets de budget pour 2008 et 2009 du Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Rubrique budgétaire	Observations
Personnel 1101 à 1108	<p>Les prévisions budgétaires pour 2008 et 2009 ont été établies sur la base des coûts standard applicables aux traitements des administrateurs à Nairobi. Les engagements non dépensés sont normalement reversés au Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal.</p> <p>Un ajustement a été apporté à ces rubriques pour tenir compte des modifications des traitements et indemnités dus au personnel de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur.</p>
1105*	<p>Le poste d'administrateur continue d'être financé à l'aide des 13 % prélevés au titre des dépenses d'appui au programme, sur la base des dépenses effectives. Le Secrétariat demande l'approbation des Parties pour reclasser ce poste à la classe P-5 afin de tenir compte de l'augmentation des responsabilités et du volume de travail depuis que ce reclassement a été recommandé en 1998.</p>
Consultants – 1201	<p>Une assistance pour la communication des données, la mise à jour des publications, la traduction des caractéristiques essentielles du site Internet du Secrétariat de l'ozone ainsi que pour la mise en place d'un système numérique pleinement intégré au sein du Secrétariat, continuera d'être requise. Les fonds à ce titre pourront être transférés à la rubrique 1100 pour créer des postes d'administrateur de courte durée si nécessaire.</p>
Appui administratif/personnel 1301 à 1307	<p>Les prévisions budgétaires pour 2008 et 2009 ont été établies sur la base des coûts standard applicables aux traitements des agents des services généraux à Nairobi. Un ajustement a été apporté à ces rubriques budgétaires en 2007 pour couvrir l'augmentation des traitements, qui a pris effet en novembre 2006.</p>
1308 et 1309	<p>Les postes d'Assistant de programme (Fonds) et d'Assistant logistique continuent d'être financés à l'aide des 13 % prélevés au titre des dépenses d'appui au programme.</p>
1310	<p>Le poste de secrétaire bilingue est financé par le Fonds d'affectation spéciale de la Convention de Vienne.</p>
1320	<p>Le Secrétariat continue d'avoir besoin de crédits pour recruter du personnel temporaire, en particulier pour préparer la documentation pour les réunions, développer et entretenir le site web, archiver les documents et organiser la participation des représentants aux réunions.</p>
Appui administratif/services de conférence – 1321 à 1326	<p>Les fonds nécessaires peuvent être prélevés sur les rubriques budgétaires des services de conférence (1321 à 1326) si ces services doivent être assurés par des consultants ou des sous-traitants.</p> <p>Le coût des services de conférence a été établi sur la base des hypothèses suivantes :</p> <p>1321 : Le budget proposé est prévu pour une réunion du Groupe de travail à composition non limitée en 2008 et en 2009, à Nairobi ou dans un autre lieu d'affectation, dans les six langues officielles de l'ONU.</p> <p>1322 : Le montant prévu pour 2008 est inférieur au montant prévu pour 2007, puisque le coût de la vingtième réunion des Parties au Protocole de Montréal en 2008 sera partagé avec le coût de la huitième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne.</p>

Rubrique budgétaire**Observations**

On suppose que la réunion des Parties et sa réunion préparatoire auront lieu à Nairobi, en 2008 et en 2009, dans les six langues officielles de l'ONU. Lorsque les réunions ne se déroulent pas à Nairobi, les surcoûts sont pris en charge par le gouvernement du pays qui accueille ces réunions.

1323 : Les allocations budgétaires prévues pour 2008 et 2009 couvriront le coût de l'organisation des réunions annuelles des Groupes d'évaluation et des Comités des choix techniques ainsi que les dépenses de communication et autres dépenses accessoires relatives aux travaux des membres des Groupes provenant de pays en développement et de pays à économie en transition.

1324 : Une réunion du Bureau est prévue chaque année en 2008 et en 2009. Des services d'interprétation seront assurés et les documents seront traduits dans les langues appropriées, en fonction de la composition du Bureau.

1325 : Au moins deux réunions du Comité d'application, d'une durée de trois jours, sont prévues en 2008 et en 2009, les services d'interprétation et de traduction étant assurés selon les besoins. Ces réunions se tiendront immédiatement avant ou après les réunions du Groupe de travail à composition non limitée et les réunions des Parties qui auront lieu dans la même année.

1326 : Au moins une réunion de consultations officielles chaque année, qui devrait se tenir à Nairobi, en 2008 et en 2009, pour aider les Parties, ainsi que pour promouvoir la ratification et le respect du Protocole de Montréal et de ses Amendements.

Frais de voyage du personnel envoyé en mission – 1601-1602

Les frais de voyage du personnel envoyé en mission pour 2008 et 2009 sont maintenus au niveau de 2007.

Réunions/Participation – 3300

Participation de représentants des pays en développement

La participation de représentants des Parties visées à l'article 5 à diverses réunions concernant le Protocole a été calculée sur la base de 5 000 dollars par réunion et par participant, étant entendu que les frais de voyage ne sont pris en compte que pour un représentant par pays, en se fondant sur le tarif le plus approprié et le plus avantageux en classe économique et le versement de l'indemnité journalière de subsistance prévue par l'ONU.

3301

La provision budgétaire demandée en 2008 et 2009 pour les membres et experts des Groupes d'évaluation et des Comités des choix techniques participant aux réunions des Groupes d'évaluation est maintenu au niveau de 2007.

3302

En 2008, les dépenses de participation d'environ 80 participants à la huitième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne et de la vingtième réunion des Parties au Protocole de Montréal, qui se tiendront conjointement, seront intégralement prises en charge par le Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal. En 2009, les allocations budgétaires reviendront à leur niveau de 2007.

3303

Les frais de participation sont pour 60 participants aux réunions du Groupe de travail à composition non limitée en 2008 et en 2009.

3304

Les frais de participation ont été calculés sur la base d'une réunion du Bureau chaque année, pour quatre participants de pays en développement et de pays à économie en transition à chacune de ces réunions.

Rubrique budgétaire	Observations
3305	Les frais de participation à deux réunions du Comité d'application chaque année ont été calculés sur la base de la participation de huit membres de pays en développement et de pays à économie en transition à chaque réunion et d'un représentant de trois ou quatre pays invités par le Comité d'application à chaque réunion. Des crédits ont également été prévus pour couvrir les frais de voyage du Président ou du Vice-président du Comité d'application, provenant d'un pays visé à l'article 5, pour qu'il puisse participer à trois réunions du Comité exécutif chaque année.
3306	Des fonds sont prévus pour financer la participation de deux représentants de pays en développement et de pays à économie en transition aux consultations officieuses sur des questions essentielles concernant le Protocole de Montréal, qui devraient se tenir à Nairobi en 2008 et en 2009.
Matériel et locaux	
Matériel consommable – 4101	Le coût du matériel consommable divers sera augmenté modestement en 2009 pour tenir compte de l'inflation. L'utilisation des ressources est suivie en permanence de manière à comprimer les dépenses.
Matériel non consommable – 4200	Une allocation minimale a été prévue en 2008 et 2009 pour augmenter la capacité du serveur et pour permettre au Secrétariat de remplacer le matériel si nécessaire.
Locaux (location de bureaux) – 4300	Une augmentation minimale est proposée pour 2009 afin de tenir compte de l'inflation.
Divers	
Utilisation et entretien du matériel – 5101	Les crédits alloués au fonctionnement et à l'entretien du matériel seront augmentés modestement en 2009 pour couvrir l'augmentation des coûts de maintenance pour la capacité du serveur, en constante augmentation, et les besoins informatiques additionnels du personnel.
Frais d'établissement des rapports (édition, traduction, reproduction, publication, impression) – 5201 à 5203	Les frais d'établissement des rapports à caractère général du Secrétariat sont prévus à ces rubriques. La rubrique budgétaire 5202 est réservée aux frais d'établissement des rapports des Groupes d'évaluation.
Communication – 5301	Une surveillance attentive des dépenses de télécommunication et le recours au courrier électronique pour remplacer les communications par fax permettent au Secrétariat de fonctionner à l'aide de crédits relativement modestes à cette rubrique.
Frais de port et affranchissement – 5302	Les dépenses additionnelles liées à l'envoi de la documentation concernant le 20e anniversaire ont été prises en compte dans le budget révisé pour 2007.
Formation – 5303	Les crédits demandés pour la formation seront maintenus pour financer l'évolution des besoins de formation ainsi que les programmes de formation introduits par l'Organisation des Nations Unies par suite du programme de réforme des ressources humaines actuellement en cours.
Autres (Journée internationale pour la protection de la couche d'ozone et 20e anniversaire du Protocole de Montréal) – 5304	Le montant demandé pour 2007 concernait la célébration du 20e anniversaire du Protocole de Montréal et de la Journée internationale pour la protection de la couche d'ozone, comme indiqué par les Parties dans leur décision XVI/45. Le Secrétariat de l'ozone continuera de fournir une assistance à certains pays, en 2008 et en 2009, pour les aider à préparer la célébration de la Journée internationale pour la préservation de la couche d'ozone.

Rubrique budgétaire**Observations**

Représentation – 5401

Les dépenses de représentation suivent les procédures usuelles en la matière en vigueur à l'ONU.

En 2008, le coût des dépenses de représentation sera partagé entre le Protocole de Montréal et la Convention de Vienne, à l'occasion de la tenue conjointe de la vingtième réunion des Parties au Protocole de Montréal et de la huitième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne. Un montant additionnel de 5 000 dollars pour 2009 est demandé à cette rubrique car les dépenses de représentation pour cette année ne seront pas partagées avec la Convention de Vienne.
